

Le dix-sept mai deux mil dix huit convocation du conseil municipal pour le mardi vingt-deux mai deux mil dix huit à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Elaboration de la liste des jurés d'assises pour 2019
- - Attribution des subventions 2018
- CDG 29 : consultation contrat-groupe Prévoyance
- Matériel de désherbage : demande de subvention
- Questions diverses

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

Session ordinaire

Le vingt-deux mai deux mil dix huit à vingt heures trente le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, JM CUEFF, A. MARC, JP CAER, E. TANGUY, V. LE BOULCH, H. GUENA, H. BEAUMIN, M.Y. LE MESTRE, A. CAZUC, J.R. PENNORS, O. MONCUS, C. COMTET-GOUPILLE, E. KERRIOU, D. LE GALL, D. CAZUC, G. KERBIRIOU, R. BOULC'H, M. QUILLEVERE

Excusés : E. TANGUY, A. CAZUC, J.R. PENNORS, O. MONCUS, R. BOULC'H

Mme. Marie Yvonne LE MESTRE.a été nommée secrétaire.

Liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés pour l'année 2019

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'en application de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et sur le jury d'assises il convient comme chaque année d'établir la liste préparatoire communale permettant l'établissement d'une liste départementale des jurés représentative du département.

En application de l'article 261 du code de procédure pénale le tirage au sort est effectué publiquement à partir de la liste électorale.

Ne peuvent être retenues les personnes nées postérieurement au 31 décembre 1996.

A l'issue du tirage au sort la liste préparatoire communale s'établit comme suit :

BEAUMIN Fabrice, né le 6 novembre 1979 à MORLAIX, domicilié au lieu-dit Lambeun

MONFORT Odile née LE SAOUT le 12 février 1953 à PLOUENAN domiciliée au lieu-dit Kerafel

LE ROUX Julie née le 15 janvier 1984 à MORLAIX domiciliée Résidence Park Névez

GUILLERM Isabelle née CAROFF le 13 septembre 1970 à LANDIVISIAU domiciliée au lieu dit Mézavern

De BERGEVIN Anne née de KERSAUZON VIEUX CHATEL le 28 juillet 1956 à LE MANS domiciliée 21 rue de Kerellon

LABAT Mickaël né le 25 août 1991 à MORLAIX domicilié au lieu-dit à Lanvaden

Attribution des subventions 2018

Mme le Maire donne la parole à M. CUEFF, adjoint à la « Vie associative, Sport, Culture, Patrimoine » pour présenter ce dossier.

M. CUEFF explique que la commission des Finances s'est réunie le 14 mai 2018 pour examiner les demandes de subventions pour l'année 2018.

Sur proposition de la commission le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Attribue les subventions ci annexées :

Ar Redadeg 2018

Ar Redadeg est un relais pédestre convivial de 1 800 kms se courant à allure réduite à travers la Bretagne pour soutenir le Breton.

Cette course a traversé la commune de PLOUENAN le vendredi 11 mai 2018.

Mme le Maire propose de subventionner le kilomètre réalisé par Olivier MONCUS pour la commune à hauteur de 200 euros.

Après avoir entendu les explications de Mme le maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'attribuer une subvention de 200 euros à l'association Ar Redadeg 2018.

Activités extra-scolaires

Mme le Maire rappelle que les TAP ont été supprimés à la rentrée scolaire 2017. Elle propose de rétablir la subvention extra-scolaire versée aux écoles avant la mise en œuvre de ce dispositif. Ce mode de fonctionnement permet une meilleure lisibilité dans l'élaboration du budget communal ainsi que dans celui des écoles.

Cette subvention permet aux écoles de financer librement certaines activités.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer aux écoles privée et publiques de la commune une subvention extra-scolaires de 20 euros par élève de PLOUENAN à partir de 2019.

CDG 29 : consultation contrat-groupe Prévoyance euros par enfant de

Mme le Maire informe le conseil que depuis 6 ans le Centre de gestion du Finistère met en oeuvre avec Humanis/Collecteam une convention de participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) portant sur le risque « prévoyance ».

Ce dispositif permet aux agents de couvrir la perte de rémunération en cas d'absence pour inaptitude physique. Cette convention de participation arrivera à son terme le 31 décembre 2018. Par conséquent une nouvelle convention doit être conclue en vue d'une prise d'effet au 1^{er} janvier 2019. Dans cette optique le Centre de Gestion lance une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Mme le Maire propose de donner mandat au CDG29 pour procéder pour son compte à une demande de tarification pour un contrat couvrant le risque Prévoyance.

La participation à la consultation n'impose pas à la collectivité d'adhérer à la convention de participation.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, confirme cette intention de participer à la consultation.

Matériel de désherbage : demande de subvention auprès de la Région

Dans le cadre de la démarche « Zéro phyto » Mme le Maire propose d'acquérir du matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique recentré sur l'entretien des terrains de sport de plein air et les cimetières, lieux qui concentrent généralement les plus grandes difficultés pour supprimer l'usage des produits phytosanitaires.

La commission « Voirie » qui a étudié différents modèles propose de retenir un désherbeur mécanique de marque YVMO TDM 130 qui répond à ces objectifs pour un coût de 4 290 €HT ainsi qu'une machine d'entretien de marque YVMO MD 70 pour un coût de 2 900 €HT soit un total d'investissement de 7 190 €HT.

Mme le Maire précise que ce matériel est subventionné par la Région BRETAGNE à hauteur de 40%.

Ce dispositif vise à accompagner les bénéficiaires à

- Réduire voire supprimer l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces
- Etre plus ambitieux que la réglementation en vigueur
- Etre acteurs de la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne
- Etre acteurs d'une meilleure qualité de vie (santé, biodiversité...)

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide d'acquérir le matériel proposé par la commission « Voirie »
- autorise Mme le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Région BRETAGNE dans le cadre du « Dispositif d'achat de matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique ».

Tondeuse

M. CUEFF présente les offres pour une nouvelle tondeuse :

Perramant tondeuse frontale Grillo	28 990 €HT, 34 788 €TTC
Espace Emeraude Iseki	27 600 €HT, 33 120 €TTC
Sofimat Ferrari	29 000 €HT, 34 800 €TTC

Après des essais la commission « Voirie » propose de retenir la tondeuse Grillo après concertation avec le du personnel des services techniques.

Le conseil municipal approuve ce choix et autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant.

Lotissement communal de Beauregard

Mme le Maire présente la convention de desserte en gaz naturel du lotissement de Beauregard à passer avec GRDF.

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et commerciales dans lesquelles les parties conviennent de coopérer afin de faire bénéficier les futurs acquéreurs des lots de la possibilité de se raccorder aisément au réseau de distribution de gaz naturel.

La commune s'engage à informer les acquéreurs de lots que leur lot est raccordé au réseau de distribution de gaz naturel et à transmettre les coordonnées des acquéreurs de lots.

Le distributeur s'engage à diffuser des informations sur le lotissement et à mettre à disposition des supports de communications.

Le coût global de l'opération est de 16 190 €HT à la charge du distributeur. Par ailleurs il versera à la commune une participation financière de 45 €HT par lot.

Après avoir entendu les explications d Mme le maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

Questions diverses

Programme Voirie 2018

Mme le Maire informe le conseil que l'ouverture des plis concernant le Programme Voirie 2018 se fera le mercredi 23 mai 2018.

Lotissement de Beauregard

Mme le Maire rappelle que la consultation pour la réalisation des travaux du lotissement de Beauregard est lancée. L'ouverture des plis se fera le 12 juin 2018.

Personnel des services techniques : recrutement d'un jardinier

Cinq candidatures ont été retenues pour les entretiens qui auront lieu le 25 mai 2018.

Place Francois Prigent

Mme le Maire propose de réaménager la place François Prigent, lieu de stationnement mais aussi lieu de vie. M. VIALAT, paysagiste au CAUE du FINISTERE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme. et de l'Environnement) a réalisé une visite du site. Il formulera pour septembre/octobre des pistes de réflexion notamment sur la problématique des arbres.

Le CAUE dépend du conseil départemental et donne gratuitement des conseils aux communes.

PLU de PLOUENAN

Le plan local d'urbanisme de PLOUENAN est exécutoire depuis le 27 avril 2018.

Zone de Bel Air : signalétique

A la demande des commerçants de la zone d Bel Air Mme le Maire propose de donner un nom à la voie centrale de la zone et de numéroter les lots.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de baptiser cette voie « Rue de Bel Air ».

Un numérotage pair et impair sera établi.

Communication

Mme le Maire souhaite créer un support de communication sur PLOUENAN. Elle propose à tous les conseillers de participer à une réunion le mardi 29 mai à 20H30 avec POPCORN Communication pour étudier ce projet.

Taille des haies

Me le Maire propose de confier de nouveau la taille des haies communales à M. Pascal TANGUY qui maintient ses prix de l'année dernière soit 7 860 €TTC..

RGPD

A compter du 25 mai 2018 les collectivités territoriales devront respecter le nouveau Règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit RGPD.

Ce texte renforce les droits des personnes sur leurs données personnelles ainsi que la sécurité des données et prévoit des sanctions importantes en cas de manquement aux nouvelles obligations.

Mme le Maire propose de se rapprocher de HLC et du CDG29 pour la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation.

Agent Chargé de la Fonction d'Inspection

Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail impose aux collectivités de désigner un ACFI. Le non-respect de cette obligation est susceptible d'engager la responsabilité du maire en cas d'accident grave.

Le CDG 29 a décidé de permettre à toutes les collectivités adhérentes au service Santé au Travail de bénéficier de cette prestation sans coût supplémentaire.

Elle donne lecture des modalités de ce dispositif. L'ACFI du CDG29 interviendra sur la commune 2 jours par période de 3 ans .

Le conseil municipal approuve.

Cristal

Un débat est engagé sur la réfection ou non de refaire le sol du Cristal. Il existe différentes solutions allant de 20 000 à 50 000 euros.

Salle omnisports

M. CUEFF présente les devis de réfection du plafond de la salle omnisports :

QUERE 38 864, 40 €TTC

LE GALL Plafonds 47 749, 80 €TTC

Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise QUERE.

ALSH

Mme Véronique LE BOULCH fait le bilan de l'expérience d'optimisation des ALSH de PLOUENAN, MESPAUL et SIBIRIL. Le regroupement s'est déroulé à l'Espace la deuxième semaine de Pâques. Il y avait 28 enfants dont 12 enfants de PLOUENAN.

L'expérience a été une réussite tant sur la qualité des prestations que sur l'économie réalisée grâce ce regroupement.

La séance est levée à 23H.

Aline CHEVAUCHER, Maire

Marie Yvonne LE MESTRE, secrétaire

CUEFF Jean-Michel	Anne MARC	Jean Paul CAER		LE BOULCH Véronique
GUENA Hélène	BEAUMIN Hélène	LE MESYTRE Marie-Yvonne		
	COMTET Cécile	GOUPILLE	KERRIOU Elisabeth	LE GALL David
				CAZUC Denis
KERBIRIOU Guislaine		QUILLEVERE Mélanie		